



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN  
VILLE DE BOHAIN

**COMPTE-RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 septembre à dix-heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sur convocation en date du 11 septembre 2020, en séance publique, sous la présidence de Yann ROJO, maire.

**Présents : Yann ROJO, Céline ALEXANDRE, Patrick NOIRET, Joëlle MARRON, Michel CORNIAUX, Sylvie ROY, Pascal LAURENT, Laëtitia MARQUET, José PEREIRA, Myriam PICARD, Hasan TASPINAR, Audrey DUQUENNE, Gérard LEGRAND, Fanny LECCI, Sébastien LEFEVRE, Paul BLANDIN, Mélanie DHIRSON, David VALICELLI, Christelle PARANT, Mickaël MARCY, Jacqueline OLRV,**

**Représenté : René DRUON par Joëlle MARRON**

**Absents : Magalie HORWATH, Cindy MARTINS, Amandine LELEU, Jean-Louis MARECAT, Benoit RENNER, Julie LOISEL, François-Xavier DELACOURT**

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MARQUET**

Monsieur Yann ROJO constate le quorum, ouvre la séance, donne lecture des procurations.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

**QUESTION 1 : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

- Décision n° 2020-06 du 30 juin 2020 portant tarification de place de bus pour un voyage à la mer le samedi 8 août 2020

**QUESTION 2 : DEMANDE DE SUBVENTION « 1 Million d'arbres »**

Le Conseil Régional des Hauts-de-France a lancé une opération intitulée « 1 Million d'arbres ». Ce projet consiste à lutter contre les effets du changement climatique ; favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie.

La ville de Bohain souhaite présenter un dossier dénommé « Bohain : Vers un virage vert » composé des six actions suivantes impliquant la plantation d'arbres :

- 1 – Un verger municipal rue de Vaux
- 2 – La création d'un parc aux Torrents
- 3 – Création d'une clôture naturelle à la Salle des Sports Yvan Rojo
- 4 – Reboisement du parc du stade
- 5 – Végétalisation de l'entrée de ville rue de Saint-Quentin
- 6 – Végétalisation de l'entrée de ville route de Seboncourt

Le montant de cette opération s'élève à 31 207€ et à laquelle la Région participe à hauteur de 90% sur un montant de 13 117.18€, soit une subvention de 11805.46€ pour l'acquisition des arbres et fournitures nécessaires à la plantation (tuteur, teneur...).

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et de solliciter la Région pour une subvention à hauteur de 90%.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTION 3 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIPL ET API POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES A L'ARRIERE DE L'HOTEL DE VILLE**

Dans le cadre du dispositif « Centre bourg », la ville de BOHAIN a procédé avec succès à la réfection de la toiture et de la façade de l'Hôtel de Ville.

Il convient maintenant à s'attacher à procéder au remplacement des menuiseries de la façade arrière de la mairie.

L'état de celles du grenier génère actuellement de nombreuses fuites préjudiciables à l'édifice. Le remplacement de celles du Salon d'Honneur permettra de faire des économies substantielles de chauffage. Un produit de qualité est indispensable pour préserver l'esthétisme qui s'impose à cette salle de réception. Le montant estimatif du projet s'élève à 114 055,92€ H.T.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet, de solliciter les subventions au titre du DSIPL pour 50% et de l'API pour 20%.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTION 4 : DEMANDE DE SUBVENTION APV POUR LA REFECTION DE LA RUE HENRI ALAVOINE**

Il a été procédé à la réfection des rues autour de la Maison Médicale. La rue Henri Alavoine est dans la continuité de ce quartier.

L'étroitesse de la rue demande aussi à étudier le sens de circulation au même titre que les autres rues.

Le montant prévisionnel de sa réfection s'élève à 55 048€.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider cette proposition, de solliciter une subvention APV à hauteur de 40%, le reste à charge sera prise sur le budget communal et d'autoriser le Maire à signer les pièces liées à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

#### **QUESTION 5 : DEMANDE DE SUBVENTION API ET DE DSIPL POUR L'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE**

La Municipalité a fait l'acquisition d'une balayeuse en 2009, celle-ci est maintenant très « fatiguée ». Il est donc important d'envisager de procéder à son remplacement car cette machine contribue à l'entretien des voiries et ainsi qu'à l'image de la ville.

Le coût de cette acquisition s'élèverait à 159 921€ HT.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette acquisition et de solliciter une subvention au titre de l'API pour 20% et 50% au titre de la DSIPL.

Adopté à l'unanimité.

#### **QUESTION 6 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR DELEGATION L.2122-22**

Par arrêté en date du 26 mai 2020, le Maire a autorisé le Directeur Général des Services à procéder à la signature des bons de commandes d'un montant inférieur à 1000€.

Cette disposition est appliquée depuis plus de 20 ans par les élus successifs dans le but de permettre l'achat de bien en l'absence des élus ou en cas d'urgence.

Toutefois, Monsieur le Préfet a relevé que la terminologie employé n'était pas adaptée. En effet, il convient, en l'espère, d'évoquer « des petits marchés de faible montant » et non des bons de commande qui constituent des décisions unilatérales prises en exécution d'un accord-cadre.

A cette fin, il convient que les membres du conseil municipal complètent la délibération en date du 24 mai portant délégation au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT en approuvant la subdélégation au DGS.

Adopté à l'unanimité.

#### **QUESTION 7 : ETAT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le Comptable public de la Ville a transmis le 23 Mars dernier un état d'admission en non-valeur pour un montant de 101,75 €.

Cet état fait suite à l'impossibilité pour les services du Centre des Finances Publiques de Bohain de procéder à la mise en application des procédures de poursuites prévues par les textes pour les recettes dont les montants à recouvrer sont inférieures au seuil fixé par l'article D.1611-1 du Code général des Collectivités Territoriales, soit actuellement à 15 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour approuver l'admission en non valeurs des recettes énumérées dans ce document.

Adopté à l'unanimité.

#### **QUESTION 8 : SUBVENTION AU SOUVENIR FRANCAIS**

Par lettre en date du 17 juin 2020, Monsieur le Président du Souvenir Français sollicite une subvention de la commune en soutien à l'association.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 150€ au Souvenir Français.

Adopté à l'unanimité.

#### **QUESTION 9 : ELARGISSEMENT DES BENEFICIAIRES DE LA BOURSE COMMUNALE DESTINEE AUX ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE**

Par délibération en date du 27 juin 2019, le conseil municipal a décidé d'accorder une bourse de 500€ aux étudiants en Médecine générale à partir de la 6<sup>ème</sup> année.

Ce dispositif a permis d'accompagner Mademoiselle Eléonore GUERRET.

Toutefois, un besoin de disposer d'un kinésithérapeute notamment pour l'utilisation de la balnéothérapie reste fort. De ce fait, il serait opportun de d'encourager les candidats pour Bohain.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'élargir ce dispositif aux étudiants en kinésithérapie **à partir de la 3<sup>ème</sup> année** et d'autoriser le Maire à signer les conventions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

#### **QUESTION 10 : VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 4 RUELE BETHUNE**

La ville est propriétaire de l'immeuble sis 4 ruelle Béthune cadastré AC 418 d'une contenance de 51m<sup>2</sup> comprenant une maison mitoyenne construite en 1870 à l'état d'abandon.

La vente acceptée par les membres du Conseil Municipal le 25 juin 2018 n'ayant pu aboutir, il a été décidé de relancer celle-ci.

Plusieurs propositions sont arrivées en Mairie et la plus élevée a été déposée par Monsieur Simon CLEMENT pour un montant de 6000€.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter cette vente et d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants à cette cession ou de mandater un adjoint en cas d'absence ou d'indisponibilité.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTION 11 : ADHESION AU DISPOSITIF CAP'JEUNES**

Le Conseil Départemental de l'Aisne a décidé de faciliter l'immersion des jeunes dans le monde professionnel et l'action citoyenne par des missions auprès d'une commune, d'un CCAS ou d'un EPCI pour une durée de 35 heures renouvelable une fois en échange d'une aide financière pour effectuer une dépense utile dans le cadre de son projet d'évolution personnelle (permis de conduire, achat d'un ordinateur, accès à la culture et au sport...). Le montant de cette aide est de 280€ financée à hauteur de 100€ par le Département et 180€ par la collectivité d'accueil.

Les missions peuvent être des travaux paysagers, de peinture, d'embellissement de la commune, d'entretien des locaux, du lien social ou toute autre activité d'intérêt général. Les bénéficiaires sont les jeunes de 16 à 21 ans avec un projet personnel nécessitant cette dépense.

Il est proposé à l'assemblée de valider ce dispositif et d'autoriser le Maire à signer les conventions individuelles dans le cadre du dispositif CAP'JEUNES (Contrat Aisne Partenariat pour les jeunes).

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTION 12 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA CANTINE**

Dans le cadre de l'accompagnement à la cantine, il est nécessaire de prévoir suffisamment d'accompagnateurs pour assurer le taux d'encadrement.

Pour ce faire, il est proposé de conventionner avec le centre social et culturel pour disposer d'accompagnateurs en renfort des agents municipaux au nombre de 4 agents pour l'école Berthelot, 1 pour l'école élémentaire Les Torrents et 2 pour l'école du Chêne Brûlé.

Par ailleurs, ces personnes sont déployées sur les trois passages piétons le matin et le soir à hauteur de 4h/semaine pour un montant total de 16 210€.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

**QUESTION 13 : CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL A MAITRE D'OUVRAGE : ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL POUR LE 1<sup>ER</sup> DEGRE**

Par convention en date du 13 novembre 2019 approuvée par les membres du conseil municipal lors de la séance du 30 octobre 2019, la ville de BOHAIN avait décidé d'adhérer à l'ADICA, constituée en centrale d'achat, permettant aux collectivités territoriales et syndicats exerçant la compétence scolaire pour le 1<sup>er</sup> degré (écoles maternelles, élémentaires et primaires), adhérents et non adhérents à l'ADICA, de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail attribué à Open Digital Education, jusqu'au 31 août 2023 maximum.

Le Règlement Intérieur de la centrale d'achat de l'ADICA et son barème de tarification pour la prestation d'ENT ont été adoptés par délibération du Conseil d'Administration de l'ADICA le 2 juillet 2019.

Toutefois, l'école primaire des torrents n'avait pas souhaité adhérer à ce dispositif et a récemment exprimé le souhait de disposer de ce service.

Aussi, le projet de convention et son annexe financière, proposés par l'ADICA conformément aux conditions précitées, pour bénéficier du déploiement de l'ENT régional sont joints en annexe.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer avec l'ADICA pour le déploiement de l'ENT sur l'école Primaire des torrents.

Adopté à l'unanimité.

**QUESTION 14 : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL – PASS INTERSITES**

Afin de sensibiliser les visiteurs à la diversité culturelle du territoire, il est proposé de créer un pass intersites nommé « Sur les pas de Matisse » entre le Département du Nord, la Maison du Textile et la Maison familiale d'Henri Matisse.

Ce pass permettrait à tout visiteur qui paierait une entrée à plein tarif dans l'une des trois structures de bénéficier d'une entrée à tarif réduit dans les deux autres structures partenaires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter ce dispositif et d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat culturel correspondante.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTION 15 : APPROBATION DE LOCATION D'UNE SALLE AVEC LA SOCIETE EXACODE**

La société Exacode est un opérateur privé habilité par le Ministère de l'Intérieur à faire passer l'examen du Code de la Route.

Celle-ci recherche des locaux pour tenir des centres d'examen au plus près des demandeurs à raison d'une heure tous les quinze jours pour une huitaine de candidats avec un loyer de 150€/trimestre.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette demande, de mettre à disposition la salle 39 à cet effet, d'accepter un loyer de 150€/trimestre et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTION 16 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Un accroissement temporaire d'activité est actuellement observé sur la Maison médicale.

Conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé au conseil municipal de créer un poste en CDD pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de travail hebdomadaire de 23 heures 30 et d'une durée maximale de un an.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTION 17 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR**

En vue d'un recrutement par voie de détachement au sein des ressources humaines, il demandé au conseil municipal de bien vouloir créer un poste de rédacteur d'une durée de 35h hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTION 18 : ENFOUISSEMENT RUE HENRI ALAVOINE EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE**

L'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécom dans la rue Henri Alavoine.

Le coût de l'opération calculé aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 121 675,37€ HT, et se répartit comme suit :

Réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	63 947,46€ HT
Coordonnateur de sécurité	2 000,00€ HT
Matériel éclairage public	18 454,80€ HT
Réseau éclairage public	9 969,03€ HT
Contrôle de conformité	450,00€ HT
Réseau télécom      génie civil	21 200,24€ HT
câblage cuivre	5 653,84€ HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 84 528,63€ HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Il est proposé aux membres du conseil :

- d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté
- en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune
- de s'engager à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

Adopté à l'unanimité.

le Maire



Yann ROUO

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 18/09/2020 à 16:52:14  
Référence : f198c41aba82ceb4f803b672db01878ca7dfcfb0